

**Déclaration du maire l'arrondissement de Verdun, M. Claude Trudel,
à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Verdun,
tenue le 6 novembre 2012.**

Le texte lu fait foi

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'aimerais prendre quelques minutes ce soir pour vous informer des derniers développements concernant l'implantation d'une deuxième école primaire dans le quartier de L'Île-des-Sœurs.

La dernière fois que je vous ai fait rapport dans ce dossier, c'était à l'occasion de la séance ordinaire du 3 juillet dernier, alors que le Gouvernement du Québec venait tout juste d'acquiescer à notre demande d'inclure les institutions primaires et secondaires dans l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Cette modification à la Charte permet de procéder à la construction d'une école dans le parc de La Fontaine sans devoir recourir au processus référendaire.

Nous n'avons pas changé d'idée! Le parc de la Fontaine est - et demeure- le site le plus approprié pour accueillir cette infrastructure essentielle pour que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys puisse poursuivre sa mission d'éducation auprès des enfants du territoire.

L'analyse des titres de propriété nous amène cependant à revoir l'emplacement initialement prévu pour l'implantation de cette école. En effet, une étude plus approfondie de ce site révèle certaines contraintes cadastrales et légales qui retarderaient et pourraient même mettre en péril la construction d'une école à cet endroit.

Devant cette situation, nous n'avons pas baissé les bras!

Nous avons convenu d'analyser, en concertation avec la Commission scolaire et le service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, la possibilité d'implanter l'école dans le triangle situé à l'intersection des boulevards René-Lévesque et L'Île-des-Sœurs.

La Commission scolaire nous a déjà confirmé son accord pour cet emplacement dont la superficie de terrain rencontre les exigences requises pour l'implantation de l'école.

Cette modification au projet d'origine ne devrait pas occasionner de retards significatifs quant à l'échéancier dont je vous avais fait part le 3 juillet dernier. En effet, nous demeurons confiants que l'établissement pourra accueillir ses premiers élèves à la rentrée de 2014-2015 ou au plus tard en janvier 2015.

L'Office de consultation publique de Montréal tiendra dans les prochains mois des soirées d'information et de consultation relativement au projet de l'école qui sera localisé dans le triangle du parc de La Fontaine.

Je vous invite à vous associer à cette démarche démocratique et dès que nous connaissons les dates relatives à cette consultation, nous vous en informerons. Toutefois, un processus très rigoureux devra être suivi. Outre une présentation au CCU et au CAU, le projet devra faire l'objet d'analyse et d'approbation par le Comité exécutif et le Conseil municipal.

En terminant, je vous rappelle que le Conseil d'arrondissement s'est formellement engagé à faciliter l'implantation d'une deuxième école primaire dans le quartier de L'Île-des-Sœurs et nous entendons respecter cet engagement.

Merci de votre attention.